

Les entreprises françaises sont-elles prêtes à entrer dans les limites planétaires ?

Étude sur l'impact environnemental
des entreprises françaises



Sommaire

1	Introduction	3
2	Quel est l'impact environnemental des entreprises françaises ?	6
3	Quelle est la part des entreprises françaises engagées en RSE ?	9
4	Quel est l'impact des entreprises françaises engagées en RSE	13
5	Qu'en déduire pour la RSE ? Quel plan d'action pour réussir la transition ?	15
6	Méthodes et limites	19
7	Conclusion	25

A large mountain range with a teal overlay and a yellow circle containing the number 1.

1

Introduction

1 Introduction

L'écosystème composé de Goodwill-management, de l'Agence Lucie et de Kerlotec œuvre depuis 21 ans dans le domaine de la transition écologique et sociale des entreprises. Goodwill-management, la plus ancienne des trois structures a, en effet, été créée le 21 octobre 2003.

Ces 21 ans sont pour nous l'occasion de dresser un bilan de « notre propre Agenda 21 »

A cette occasion, nous avons souhaité répondre à trois questions.

Question 1

Quel est l'impact environnemental des entreprises françaises prises toutes ensemble ?

Il faut pour y répondre mesurer l'impact réel des entreprises françaises et le comparer à une situation de référence : un impact que la planète peut tolérer indéfiniment ou presque.

Cette question peut être reformulée à l'aune du concept d'Economie du Donut

de Kate Rayworth. Dans son livre publié en 2018, la chercheuse Britannique pose que, pour être vraiment soutenable, nos économies doivent se situer au-dessus d'un plancher social et en dessous d'un plafond environnemental, comme le montre la figure 1.

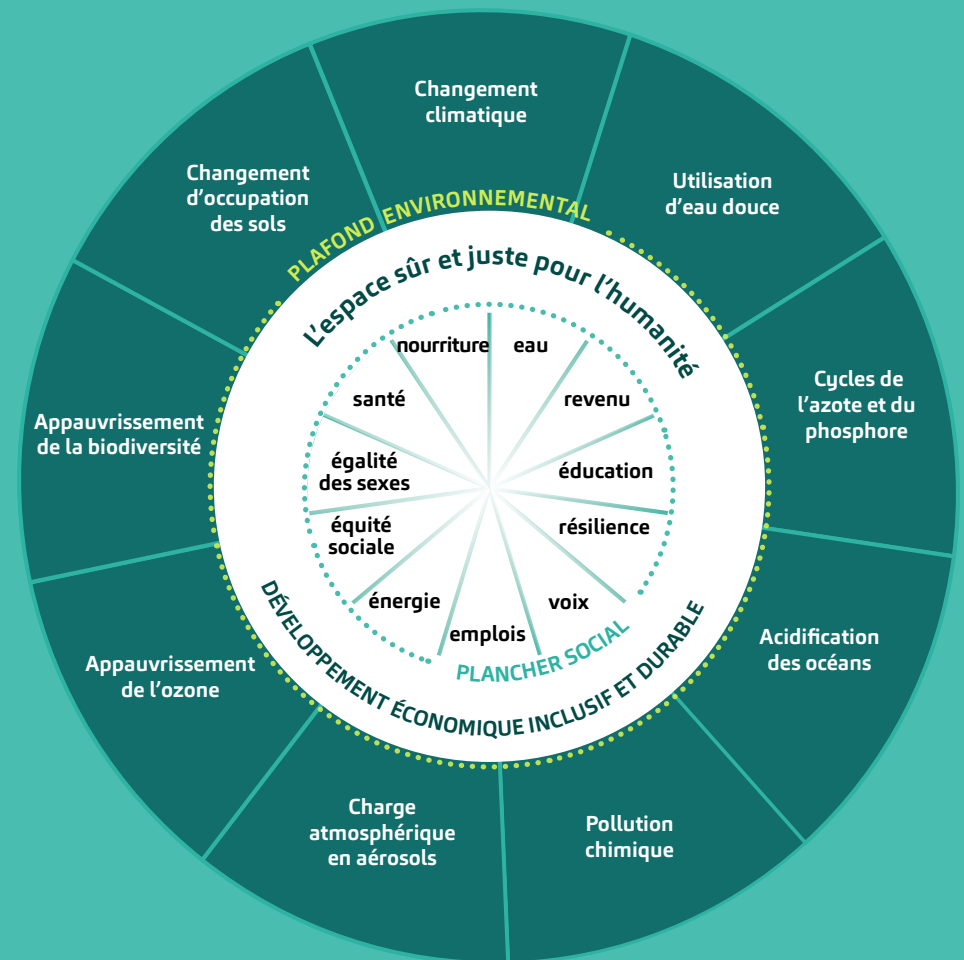


Figure 1 : L'économie du Donut (Kate Rayworth, 2018)

Pour définir de façon quantitative le plafond environnemental, la méthode du Donut se fonde sur les travaux du Stockholm Resilience Centre (Université de Stockholm) relatifs à la quantification des limites planétaires. Ce travail scientifique, publié pour la première fois par l'équipe de Johan Rockström en 2009 et enrichi depuis, définit neuf limites physiques à ne pas dépasser pour éviter de graves perturbations du Système Terre. Ces neuf limites sont : la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, l'acidification des océans, la déplétion de la couche d'ozone, l'introduction d'entités nouvelles

dans la biosphère, la disponibilité en eau douce, la perturbation des cycles géochimiques de l'azote et du phosphore, l'artificialisation des sols, la perte de biodiversité, la charge en aérosol dans l'atmosphère (malheureusement en 2024 nous les avons presque toutes franchies : 7 sur 9).

En repartant de ces travaux, notre première question peut être reformulée comme suit : « Après 20 années de transition écologique dans notre pays, L'Entreprise France (soit l'entière des sociétés commerciales de notre pays) se situe-t-elle en deçà ou au-delà du plafond environnemental ? ».

Question 2

Quelle est la part des entreprises françaises engagées en RSE ?

Toutes les entreprises françaises ne mettent pas en œuvre une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) à ce jour. S'il s'avérait que l'Entreprise France se situe au-delà du plafond environnemental, on pourrait prendre pour hypothèse que celles qui sont engagées dans une

démarche RSE réelle et sérieuse se situent en deçà. Estimer la proportion des entreprises engagées en RSE en France a donc été notre second objectif. Connaître la taille de cette population permet, en outre, d'évaluer l'ampleur du chantier à mener pour qu'elles soient toutes engagées.

Question 3

Quel est l'impact environnemental des entreprises engagées en RSE ?

Notre étude a enfin cherché à répondre à une troisième question : l'impact des entreprises engagées en RSE se situe-t-il en deçà du plafond environnemental ?

Deux équipes de notre écosystème ont travaillé en parallèle pendant environ 12 mois pour répondre à ces trois questions.

La première équipe s'est chargée de mettre en œuvre notre méthode de triple comptabilité Thésaurus-3K pour répondre aux questions 1 et 3. Cette méthode permet, notamment, pour toute entreprise, une mesure d'écart de ses impacts à ses quotas de limites planétaires (voir au chapitre 6 – méthodes)

La seconde équipe a mis au point une méthodologie permettant d'estimer la proportion des entreprises françaises engagées en RSE (voir au chapitre 6 – méthodes)

Les pages qui suivent montrent que les résultats obtenus sont riches d'enseignements et battent en brèche pas mal d'idées reçues.



2

Quel est l'impact environnemental des entreprises françaises ?

Les impacts environnementaux évalués

Notre méthodologie ne prend pas exactement en compte les 9 limites planétaires précitées mais les 8 critères suivants :



Émissions de GES



Pollution Atmosphérique



Déchets solides



Consommation de matières fossiles et minérales



Pollution de l'eau



Consommation d'eau



Artificialisation des sols



Destruction de la biodiversité

Nous travaillons actuellement à l'intégration des autres limites dans notre méthodologie. Nous y avons, par ailleurs, rajouté la prise en compte des matières premières alors que ce sujet ne fait pas partie des limites planétaires suédoises. Nombre de ces ressources étant en voie de raréfaction rapide - ce qui posera des problèmes économiques puis géopolitiques très sérieux dans le futur - nous avons jugé qu'il fallait traiter aussi cette question.

Pour chacun de ses critères, sont calculés :

- Les impacts directs de l'entreprise mais aussi ses impacts indirects liés à toute sa chaîne de fournisseurs (au niveau mondial via un modèle macro-économique voir la partie 6 sur les méthodes).
- Des quotas de limites planétaires propres à l'entreprise.
- L'écart entre les impacts et les quotas.

Ces impacts sont tout d'abord mesurés en unités physiques (tonnes, hectares, m3, etc.) puis ils sont financiarisés. Le principe de cette financiarisation consiste à estimer la destruction de valeur actuelle et future (PIB) provoquée par la surconsommation de capital naturel constatée (écart aux quotas).

Notre approche consiste à estimer l'appauvrissement des générations futures du fait de notre surconsommation de capital naturel, ce qui correspond à l'essence même de la définition du développement durable du rapport Brundtland à l'ONU en 1987.

2

Quel est l'impact environnemental des entreprises françaises ?

Les principaux résultats

L'Entreprise France, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises françaises, excède ses quotas de limites planétaires d'un facteur 3.

CATÉGORIE	IMPACT	DÉPASSEMENT PHYSIQUE
Changement climatique	GES	377 %
Pollution de l'air	NOx	568 %
	SOx	72 %
	PM10	58 %
	PM2.5	410 %
Artificialisation	Artificialisation et impact sur la biodiversité	181 %
Déchets	Déchets	45 %
Consommation d'eau	Consommation d'eau	282 %
Pollution de l'eau	Phosphore	232 %
	Azote	104 %
Ressources fossiles et métalliques	Combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon)	65 %
	Ressources minérales métalliques	210 %
Dépassement moyen		296 %*
Monétarisation du dépassement		200 milliards d'euros

Figure 2 : Dépassement par les entreprises françaises de leurs quotas environnementaux

* Il s'agit de la moyenne brute des dépassements. Un impact inférieur au quota (par exemple, les déchets ci-dessus n'améliore donc pas le résultat).

Les entreprises françaises dépassent de **3x** leur quota de limites planétaires

Si nous dépassons nos quotas d'un facteur trois, il en résulte qu'au mois de mai, les entreprises françaises commencent à consommer leur quota de ressources de l'année suivante. Comme la situation n'est pas nouvelle, elles ont déjà consommé leurs quotas de plusieurs décennies à venir.

Ce facteur de dépassement correspond à une moyenne pour les entreprises françaises, de la micro-entreprise aux géantes du CAC 40. Il prend en compte les produits exportés par les entreprises et les achats sur toute leur chaîne de valeur nationale et internationale.

A scenic mountain landscape with a teal overlay and a yellow circle containing the number 3.

3

Quelle est la part des entreprises françaises engagées en RSE ?

3

Quelle est la part des entreprises françaises engagées en RSE ?

Les étapes pour évaluer la part des entreprises françaises engagées en RSE

Cette partie a été menée en 3 phases.

La première phase a consisté à dénombrer les entreprises fortement engagées en RSE. Pour ce faire, toutes les entreprises affichant un critère d'engagement fort (liste des critères ci-dessous) ont été dénombrées :

-  1. Label LUCIE 26000 / LUCIE Progress
-  2. Label Bretagne 26000
-  3. Label B-Corp
-  4. Label Engagé RSE
-  5. Label PME +
-  6. Certification ISO 14001
-  7. Enseigne responsable / Commerçant responsable
-  8. Label Positive Company
-  9. Label Diversité
-  10. Label Egalité
-  11. Label Great Place to Work
-  12. Label RFAR
-  13. Label RSEi
-  14. Label Empl'itude
-  15. EcoVadis
-  16. Mouvement Impact France
-  17. Pacte Mondial Réseau France
-  18. Entreprises ayant publié un bilan carbone sur le site de l'ADEME*
-  19. Sociétés à Mission
-  20. Agrément ESUS.

La seconde phase a permis d'estimer une proportion des entreprises françaises chez qui le concept de RSE est, peu ou prou, mis en œuvre. Cette estimation résulte de l'expérience accumulée pendant 15 ans au sein de l'Agence Lucie dans le cadre de son activité de prospection. Elle est corroborée par le sondage réalisé en mars 2024 par DiotSiaci Institute et Ifop : « Priorité et attentes des salariés sur la politique RSE de leur entreprise ». Nos chiffres sont proches.

La troisième phase des travaux a consisté à identifier 2 niveaux de maturité au sein des entreprises engagées « peu ou prou » : engagement crédible et engagement partiel. Ce travail est une estimation à dire d'expert. Les experts étant les collaborateurs de l'Agence Lucie qui rencontrent chaque année des milliers d'entreprises sur le thème de la RSE.

* Nous n'avons pas compté tous les bilans carbone réalisés mais seulement ceux des entreprises qui l'ont publié pour des raisons de crédibilité.

Les résultats

Le tableau ci-dessous fournit les résultats.

Niveau d'engagement	Pourcentage des entreprises françaises toutes tailles confondues	Pourcentage pour les entreprises de 1 salariés et plus	Pourcentage pour les entreprises de 10 salariés ou plus
Non engagées	70 %	60 %	50 %
Engagement partiel	29,2 %	37 %	27 %
Engagement crédible	0,5 %	2 %	15 %*
Engagement fort	0,3 %	1 %	8 %*
Total	100 %	100 %	100 %

Tableau 1 : Le pourcentage d'entreprises françaises par taille et niveaux d'engagement RSE

Dans ce tableau :

La notion d'**engagement fort**, déjà définie, correspond à des entreprises qui ont une réelle politique sur le sujet et suivent la progression de leur performance.

L'**engagement crédible** correspond à des entreprises qui ont une démarche RSE, sans nécessairement l'avoir bien structurée et le plus souvent sans système de pilotage.

L'**engagement partiel** est attribué à des entreprises qui connaissent le concept et savent montrer quelques bonnes pratiques dans ce domaine.

Nous discutons plus bas les limites de ce travail car il y en a bien sûr.

* Le sondage Diotsiaci-IFOP précité produit des ordres de grandeurs proches de ces chiffres mais un peu plus faibles

3

Quelle est la part des entreprises françaises engagées en RSE ?

Il résulte de cette estimation que seulement 8 % des entreprises françaises ayant 10 salariés ou plus font preuve d'un engagement fort en RSE.

C'est assez limité. Notons toutefois qu'une précédente estimation que nous avons réalisée en 2019 sur base des données 2018 montrait pour cette catégorie un engagement fort de l'ordre de 1 %. En 6 ans le nombre d'entreprises engagées a été multiplié par 8, ce qui est très encourageant.

Cette progression peut être attribuée à au moins 3 facteurs :

Les 3 facteurs expliquant la progression du nombre d'entreprises engagées

La **crise Covid** a ancré dans l'esprit de beaucoup de dirigeants, l'idée que notre monde était en voie de fragilisation généralisée très rapide et qu'il fallait agir. La science et la technologie ne sont pas des remparts efficaces contre toutes les catastrophes, pas plus contre une pandémie que contre le changement climatique.

La **dégradation du milieu naturel** est désormais palpable. Les problèmes environnementaux ne se conjuguent plus au futur mais au présent (incendies, inondations, pénuries...).

Mais surtout l'arrivée de la réglementation européenne issue du Green Deal appelée CSRD. Elle impose un reporting RSE beaucoup plus exigeant que précédemment pour les entreprises de plus de 250 salariés (contre 500 auparavant). Le nombre d'entreprises qui doivent de ce fait mettre en place une démarche RSE et publier leurs résultats selon un format normalisé en est multiplié par 5. Cette exigence pèse désormais sur toutes les entreprises de taille intermédiaire et plus seulement sur les grands groupes. En outre, elle se propage au sein des PME qui sont leurs fournisseurs car la CSRD impose aux entreprises qui y sont assujetties d'impliquer leurs partenaires.

Seulement

8 %

des entreprises françaises de 10 salariés et plus sont fortement engagées en RSE



4

Quel est l'impact
environnemental des
entreprises engagées
en RSE ?

Quel est l'impact environnemental des entreprises engagées en RSE ?

Cette dernière question est évidemment centrale. Elle permet de savoir si la RSE, telle qu'on la pratique aujourd'hui, est suffisante pour faire entrer l'économie dans une ère de soutenabilité. Si tel est le cas, centrer les efforts des décideurs publics et privés sur un maintien de la progression exponentielle constatée depuis 2019 est suffisant.

Malheureusement ce n'est pas le cas.

Nous avons à ce jour mis en œuvre notre méthode de triple comptabilité sur plus de 50 entreprises, appartenant toutes à la catégorie « fortement engagées ». Aucune d'elle ne respecte ses quotas de limites planétaires.

Voici ci-dessous un exemple, déjà publié dans notre ouvrage : *La stratégie du Y, faire entrer l'entreprise dans les limites planétaires*. L'entreprise étudiée a une dette environnementale de 1,4 M€ par an. Son quota étant de 3,2 M€, on peut dire qu'elle excède son quota global de 41 % ou encore qu'elle a une empreinte environnementale globale de 1,41 fois les limites planétaires. En moyenne globale, cela semble modéré bien que non tenable à long terme. En appliquant la théorie du facteur limitant, on remarque que le dépassement le plus important pour cette entreprise porte sur l'artificialisation des sols. Sur ce thème, le facteur de dépassement, est de 8,8. Cela signifie que si toutes les entreprises du monde fonctionnaient comme celle-ci, il faudrait 8,8 planètes.

En synthèse (qui n'exonère pas d'une analyse poste à poste), plutôt que de retenir un facteur moyen de 1,41, nous optons pour le facteur moyen de dépassement de chaque poste. Il est de 2,6. Notons que cette entreprise est labellisée ISO 26 000, entreprise à mission et membre de la Convention des Entreprises pour le Climat.

Nous avons enfin cherché à évaluer les impacts de toutes les entreprises que nous côtoyons (il y en a 1400 dans la communauté Lucie) en comparant leurs pratiques à celles des entreprises pour qui nous avons procédé à une triple comptabilité. Il ne s'agit pas d'un calcul mais d'une estimation. Nous en concluons que la RSE telle qu'on la pratique aujourd'hui permet de réduire en moyenne l'empreinte environnementale d'une entreprise de 20 % à 30 %. La RSE permet donc, en restant sur des moyennes très macroscopiques, de passer d'un dépassement de ses quotas de limites planétaires d'un facteur 3 à un facteur 2,4 à 2,1.

C'est une belle performance et elle n'est pas si simple à réaliser mais c'est évidemment très insuffisant.



A scenic mountain landscape with a teal overlay and a yellow circle containing the number 5.

5

Qu'en déduire sur la RSE ? Quel plan d'action pour réussir la transition écologique ?

Qu'en déduire au sujet de la RSE ?

La RSE a mauvaise presse depuis l'origine (ce concept, Corporate Social Responsibility, a été introduit en 1999 par l'ONU avec la publication du Pacte Mondial). Elle est décrite comme normative, lourde, se fondant sur de la conformité plus que sur le fond, etc.

De nouveaux termes et concepts font florès, certainement pour cette raison, depuis quelques années, mettant au rancart cette approche technocratique. On parle désormais d'entreprise à mission, d'entreprise à impact ou à impact positif et d'entreprise régénératrice. L'inflation des appellations ne traduit pas nécessairement de plus fortes réductions d'impacts.

A ce jour, nous n'avons aucun indicateur permettant de conclure que les entreprises à impact ou à mission ont une empreinte environnementale plus faible que les autres entreprises fortement engagées en RSE. Toutes nos mesures, certes sur un petit nombre d'entreprises (incluant des entreprises qui estiment leur performance bien supérieure à celles engagées en RSE), nous amènent au contraire à la conclusion que « **tout cela se vaut** ».

En d'autres mots, toutes les entreprises sérieuses obtiennent des résultats sérieux mais insuffisants.

Attention toutefois, notre travail ne permet nullement de conclure que les entreprises respectant les limites planétaires n'existent pas en France. Simplement, à date, nous n'en n'avons pas en magasin. Nous incitons vivement toutes celles qui ont la conviction de leur impact positif ou de leur respect du Donut à nous permettre de les évaluer.

Notre conclusion est donc ici que la RSE est une démarche qui ne mérite vraiment pas les critiques dont elle a fait l'objet. C'est une approche vertueuse qui n'a rien à envier à d'autres approches tout aussi respectables mais qui souhaitent s'en démarquer. Elle produit des résultats significatifs, qui pour être obtenus demandent des efforts que beaucoup refusent. Malheureusement nous savons maintenant qu'elle n'est pas suffisante. Nous la qualifions donc de nécessaire (c'est par là qu'il faut commencer), mais pas suffisante : c'est une étape et non un point d'arrivée.

Si la soutenabilité est une échelle à 10 barreaux la RSE exigeante permet de monter sur le 2ème ou le 3ème.

5

Qu'en déduire sur la RSE ? Quel plan d'action pour réussir la transition ?

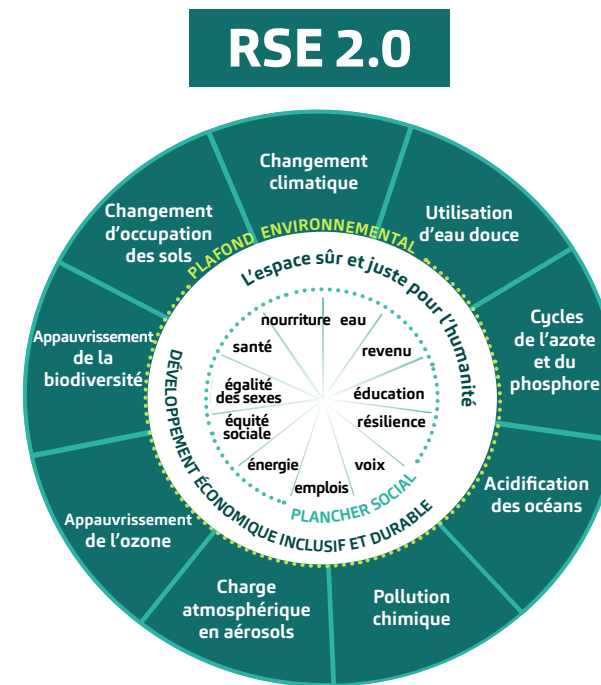
Quel plan d'action pour réussir la transition ?

La proposition formulée ici concerne tous les acteurs de notre pays : les chefs d'entreprises, les salariés, les pouvoirs publics, etc. Nous avons un double défi à relever dans les plus brefs délais au sein des entreprises.

Pour l'exprimer clairement, posons qu'il existe finalement deux niveaux de RSE :



La RSE 1.0 qui consiste pour une entreprise à réduire ses externalités négatives et notamment ses impacts environnementaux.



La RSE 2.0 qui vise à rentrer dans les limites planétaires (des exigences sociales y figurent aussi, bien évidemment, mais elles sont hors champs de la présente étude).

Qu'en déduire sur la RSE ? Quel plan d'action pour réussir la transition ?

Nous devons tous travailler sur ces deux niveaux en parallèle, en agissant de toutes nos forces pour qu'au plus vite toutes les entreprises du pays soient engagées dans une démarche RSE 1.0. Au rythme actuel (environ 30 à 35 % de croissance par an) ce sera le cas dans une décennie. Ce serait une excellente nouvelle. Nous devons tout faire pour tenir ce rythme, ambitieux mais réalisable. Les résultats de la présente étude nous montrent cependant que ceci étant obtenu, il restera encore beaucoup de pain sur la planche.

En parallèle, il serait nécessaire d'inciter fortement les entreprises RSE 1.0 à s'engager dans des démarches 2.0. D'aucuns proposeront, bien sûr, de faire en sorte que les entreprises sautent une étape et optent d'emblée pour la RSE 2.0. Cela nous semble globalement illusoire pour le plus grand nombre. En effet, il ressort de nos travaux que la RSE 2.0 requiert presque toujours des mutations importantes du modèle économique de l'entreprise : imaginez une entreprise vendant des produits carnés. Pour rentrer dans les limites planétaires, elle devra massivement végétaliser son offre (sans abandonner la viande pour autant). Cela demande au chef d'entreprise un temps de maturation puis un plan d'action à long terme. Il lui faut aussi une stratégie adaptée afin que la mutation de l'entreprise ne soit pas léthale. Dans l'intervalle une démarche RSE 1.0 doit être déployée.

Nous avons mis au point une méthode pour cela, la Stratégie du Y. Le livre qui la décrit a été publié en juin 2024 (voir plus haut).

Il résulte de tout ceci deux constats, l'un est encourageant et l'autre inquiétant :

- **Bonne nouvelle** : en l'espace de 6 ans, le tissu des entreprises françaises a engagé une transition écologique réelle et sérieuse. Elle ne touche pour l'instant qu'une petite proportion des sociétés (8%) mais la progression est exponentielle.
- **Mauvaise nouvelle** : les plans d'actions engagés sont des étapes et non un aboutissement pour le passage à une économie soutenable. La RSE 2.0 est donc à engager au plus vite.

Tant qu'une entreprise n'a pas effectué une mesure de ses écarts aux limites planétaires puis défini une trajectoire crédible pour les supprimer, elle ne peut attester de son innocuité environnementale. La façon dont elle se présente (entreprise à impact positif, par exemple) n'y change rien.

Une perspective stimulante pour conclure : le fait qu'à ce jour aucune entreprise de notre échantillon ne respecte les limites planétaires ne doit pas être un facteur de découragement ! Nous travaillons en effet avec des dirigeants qui se sont fixé pour objectif d'y parvenir et nous avons trouvé ensemble des chemins. Ainsi, début 2025, un petit groupe d'entre-elles, dont Kerlotec, s'engagera dans une démarche de labellisation Lucie-Planète, label fondé sur la méthode de triple comptabilité précitée. Notons qu'il y a dans ce groupe des entreprises industrielles et pas seulement des entreprises de services. Certaines de ces entreprises se fixeront un objectif de respecter leurs quotas dans 3 ans, d'autres dans 5 ans et d'autres encore dans 10 ans. A ce stade, il est capital de montrer que c'est possible pour entraîner tout le monde.

Si nous devons choisir entre le taux de croissance de notre rentabilité ou le taux de croissance de notre pérennité, que choisissons-nous ?

A scenic mountain landscape with a teal overlay and a yellow circle containing the number 6.

6

Méthodes et limites

La présentation des méthodes

Méthode de triple comptabilité : Thésaurus-3K

Nous n'en présentons ici qu'un sous-ensemble : la comptabilité environnementale.

En premier lieu, notre méthode permet de passer des limites planétaires à des quotas pour des personnes morales. Nous ne l'avons pas fait pour les 9 limites dans un souci de simplification pour commencer mais avons rajouté un calcul sur l'épuisement des ressources minérales et fossiles (voir ci-dessous).

Pour tous ces critères, nous avons calculé des quotas pour la France au prorata de la population puis nous les avons ventilé par secteur économique en fonction des besoins de chaque secteur : si un secteur utilise X % de l'eau consommée en France pendant une année, le modèle lui attribue X % du quota français. Le calcul du quota pour l'entreprise se fait ensuite par un simple calcul de proportionnalité fondé sur la valeur ajoutée de l'entreprise divisée par le PIB (ou la valeur ajoutée) du secteur.

En second lieu, l'impact environnemental de l'entreprise est calculé au regard des quotas. La mesure se fait d'abord avec des quantités physiques : des tonnes, des mètres cubes, des hectares, et puis elle est comparée au quota.

La troisième étape consiste à convertir les impacts physiques en impacts économiques. Sur ce sujet, nous avons mis au point des méthodes spécifiques de calcul sauf pour 3 thématiques où nous avons repris les travaux open-source de Kering et PWC et de leur méthode E-P&L. Ils sont mentionnés ci-dessous.

Thésaurus-3K sera également une méthode open-source dès le début 2025. Son principe général est de calculer « un coût à ne rien faire » c'est-à-dire d'estimer la conséquence économique à long terme (destruction de PIB) d'une surconsommation de capital naturel.

La méthode ne consiste donc pas à donner un prix à la nature. Ce n'est jamais le cas. Elle mesure ce que la dégradation du milieu naturel coûtera demain et après-demain à la collectivité.

Voici les principes et méthodes de calcul pour chaque critère :

Critère	Principe de calcul	Origine des algorithmes
Carbone	Emissions directes de l'entreprise et indirectes amont (dans sa chaîne de fournisseurs)	Goodwill-management : Bilan Carbone multiplié par la valeur tutélaire de la tonne de carbone du rapport Quinet 2019
Pollution Atmosphériques	Emission directes et indirectes de SO ₂ , PM ₁₀ , PM _{2.5} , COV NO _x puis calcul conséquences économiques liées aux maladies et décès, à la dégradation des terres agricoles et au Smog	France stratégie : Valorisation de la pollution atmosphérique dans le calcul socioéconomique, 2014
Artificialisation des sols	Surface artificialisée et utilisée (urbain, agricole, forestier) et mesure de la perte des services écosystémiques	Goodwill-management à partir des limites planétaires et la base TEEB
Pollution de l'eau	Calcul de l'augmentation de l'eutrophisation et calcul de la perte de services écosystémiques liées à l'eutrophisation	Modèle EP&L basé sur le Fate factor de Helmes
Consommation d'eau	Consommation directe et indirecte dans la chaîne de fournisseurs et mesure de l'impact sur la santé humaine et sur la raréfaction de la ressource.	Méthode EP&L basée sur un modèle économétrique qui modélise la diminution du DALY
Déchets solides	Production directe et indirecte de déchets non dangereux et dangereux qui produit des émissions de GES, des émissions de polluants, des nuisances, et des lixiviats	Emissions de GES (voir modèle carbone) Polluants de l'air (Voir modèle polluant de l'air) Nuisances : EP&L basé sur la méthode des prix hédonique Lixiviats : EP&L
Matières premières	Consommation directe et indirecte de ressources minérales et fossiles	Modèle Goodwill-management : ACV - RECIPE

Tableau 2 : Origine des méthodes utilisées

La phase 4 de la méthode porte sur le calcul des impacts indirects dans la chaîne de fournisseurs. Ce travail est effectué grâce à un modèle macro-économique appelé «matrices entrée-sorties de Leontief.» Il permet de savoir comment un euro acheté par l'entreprise étudiée se propage dans la chaîne de valeur (par exemple un euro de camion chez un fournisseur de rang 1 correspond à 50 centimes de moteur, 10 centimes de carrosserie, 5 centimes de pneus, etc au niveau des fournisseurs de rang 2. Lorsqu'on arrive aux fournisseurs de rang 3 : 5 centimes de pneus deviennent 3 centimes de pétrole, un centime de fer, 1 centime d'énergie, et ainsi de suite).

La base de données que nous utilisons (Exiobase) ne se contente pas de donner les impacts économiques indirects en euros. Elle produit aussi les impacts carbone, polluants, eau, ... par euro.

Application de cette méthode à l'Entreprise France

Tout ce qui précède vaut pour une entreprise donnée, en tenant compte de l'impact direct de son activité et de l'impact de toute sa chaîne de valeur.

Pour calculer l'impact environnemental de toutes les entreprises françaises, le principe est le même. D'une part, nous connaissons leur impact direct qui correspond à la somme des impacts de chaque secteur sur chaque critère précité (CO2, Eau, métaux, etc). Ces informations sont extraites de la base de données Exiobase.

Pour les impacts indirects, nous propageons les achats cumulés de chaque secteur économique français dans l'économie mondiale. Il en résulte un montant en euros achetés, par pays et par secteur que nous multiplions par les facteurs d'impacts spécifiques à chaque secteur économique de chaque pays (Exiobase). Il ne reste qu'à sommer le tout, en supprimant les doubles comptes : les entreprises françaises qui achètent en France.

Nous calculons donc pour les chaînes de fournisseurs les mêmes impacts que pour les entreprises elles-mêmes.

La version de Thésaurus-3K que nous avons utilisée se borne aux impacts indirects amont, dans la chaîne de valeur mais la nouvelle version de la méthode permet également, par modèle, une mesure d'impact aval chez les clients avec, de nouveau, des quotas pour eux. Nous anticipons que l'application de cette nouvelle version donnera des impacts pour l'Entreprise France supérieurs à 300 %. En effet, dans de très nombreux secteurs les impacts sont surtout constatés en aval. Par exemple, dans les secteurs de la mobilité et du logement les impacts carbone sont surtout constatés lors de l'usage. Certes, pour l'aval aussi, il y a des quotas mais nous supputons qu'ils seront plus fortement dépassés.

Pour le calcul des quotas, le processus est le même que pour une entreprise : les quotas planétaires sont ventilés en fonction du poids de la valeur ajoutée directe et indirecte de l'*Entreprise France* dans le PIB mondial.

Le dépassement des limites planétaires correspond évidemment à la différence entre les impacts et les quotas planétaires. Ce dépassement est ensuite monétarisé, grâce aux modèles présentés plus haut.

Nous souhaitons de nouveau insister sur le fait que notre méthode n'est pas parfaite. Nous travaillons beaucoup en ce moment pour l'améliorer. Mais elle permet déjà une conclusion sans appel : la RSE 1.0 ne permet pas en général de respecter les limites planétaires.

Méthode de dénombrement des entreprises engagées en RSE 1.0

Pour ce calcul, nous avons procédé en deux temps.

Toutes les entreprises présentant l'un des critères listés page 10 ont d'abord été dénombrées. Il y en avait 24 100 au 31/12/2023.

Ce dénombrement se veut inclusif et non élitiste. Le propos de cette étude n'est pas de classer les signes d'engagement du plus exigeant au moins exigeant et de n'en prendre qu'une partie.

Il s'est agi ensuite de supprimer les doublons. Par exemple, l'entreprise qui est à la fois labellisée Lucie 26000, signataire du Global Compact et Entreprise à mission, doit être comptabilisée une seule fois et non trois fois.

Nous avons dénombré de 9 500 à 14 300 entreprises ayant plus d'un critère RSE avec une valeur médiane à 11 900 entreprises. En les retirant des 24 100 dénombrées, nous tombons à 12 200 entreprises fortement engagées.

Pour identifier les doublons, nous avons sélectionné un échantillon aléatoire pour chacun des 20 critères RSE. Dans chaque échantillon, nous avons comptabilisé le nombre de doublons, c'est-à-dire le nombre d'entreprises disposant plus d'un critère RSE. Pour établir le nombre d'entreprises à analyser, nous avons accepté une marge d'erreur de 20%, cela correspond à une dizaine d'entreprises par échantillon. La marge d'erreur représente l'écart potentiel entre les résultats obtenus sur l'échantillon et ceux que l'on obtiendrait si toutes les entreprises avaient été analysées. Plus l'échantillon est petit, plus la marge d'erreur est élevée. Dans le cadre de cette étude, réduire la marge d'erreur n'aurait pas changé nos conclusions mais nous aurait demandé un travail nettement plus long.

Enfin, après avoir comptabilisé le nombre d'entreprises ayant plus d'un critère RSE, nous avons extrapolé ce nombre au total des entreprises pour chaque critère.

Considérant le nombre d'entreprises françaises de plus d'un salarié (INSEE, 2023), le taux d'engagement est de moins d'un pourcent. Si nous rapportons le total d'entreprises engagées aux entreprises de plus de 10 salariés, ce taux d'engagement remonte à 8 %. C'est ce que montre le tableau ci-dessous.

	Hypothèse minimale	Hypothèse médiane	Hypothèse maximale
Nombre total d'entreprises	24 100	24 100	24 100
Nombre de doublons	9 500	11 900	14 300
Nombre total d'entreprises hors doublons	14 600	12 200	9 800
Nombre total d'entreprises ayant 1 salarié ou plus	1 470 000	1 470 000	1 470 000
Soit en % d'entreprises engagées	1 %	0,8 %	0,7 %
Nombre total d'entreprises ayant 10 salariés ou plus	160 000	160 000	160 000
Soit en % d'entreprises engagées	9 %	8 %	6 %

Tableau 3 : Résultat de la suppression des doublons dans notre dénombrement d'entreprises engagées en RSE.

Les limites de cette étude

Les calculs que nous avons réalisés pour aboutir à ces conclusions sont complexes et les méthodes utilisées sont encore assez jeunes. En outre, comme souvent dans ce domaine, nous avons dû formuler des hypothèses lorsque nous manquions de données.

Il en résulte une certaine fragilité dans nos conclusions.

Au sujet du dénombrement des entreprises engagées en RSE, nous n'avons pas pu compter les entreprises qui ne communiquent pas du tout sur le sujet alors que leur engagement est mature. Cela constitue une première marge d'erreur (très limitée selon notre expérience mais toutefois évidente). En second lieu, notre méthode d'élimination des doublons est imprécise pour des raisons de temps à y passer.

Malgré ces limites, en faisant varier fortement nos hypothèses, les conclusions sont invariantes.

Il y a aussi des limites à la méthode Thésaurus-3K. Soulignons toutefois qu'elle est intégralement fondée sur des travaux scientifiques. Nous ouvrons d'ailleurs bientôt une chaire de recherche en triple comptabilité pour un programme de 3 ans. Ce projet n'aurait pu voir le jour si la méthode n'était pas déjà robuste et opérationnelle.

Enfin, en vieux routiers de la RSE que nous sommes, nous savons dire que toutes nos observations et travaux convergent.

A défaut d'être parfaitement juste, nos conclusions sont donc représentatives de la réalité.



7

Conclusion

La transition écologique et sociale a enfin commencé et c'est une très bonne nouvelle. Nous ne sommes pas pour autant tirés d'affaire puisqu'en moyenne, les entreprises les plus avancées excèdent encore leurs quotas de limites planétaires d'un facteur supérieur à 2.

Nous concluons cette étude sous la forme d'un appel : que toutes les personnes se sentant sincèrement concernées par la question de notre soutenabilité, quelles que soient leurs méthodes et leurs outils, qu'elles œuvrent pour la RSE 1.0 sérieuse ou pour la RSE 2.0 « ne lâchent rien » et au contraire amplifient leur actions et mobilisent autour d'elles.

Il se passe enfin quelque chose, ne sous-estimons pas la force d'une tendance.

Biographie

G. H. Brundtland et al. Our Common Future. World Commission on Environment and Development. 1987

DiotSiaci Institute et Ifop – Sondage - Priorité et attentes des salariés sur la politique RSE de leur entreprise. Mars 2024

Alan Fustec, Timothée Fustec, Arnaud Bergero, La stratégie du Y, Editions Dandelion, 2024

Kering, Méthode EP&L, 2011

Kate Raworth, Doughnut Economics, Random House Business, 2018

Johan Rockström et al. A safe operating space for humanity. Nature. 2009

Une étude réalisée par



Kerlotec est un groupe de petites entreprises (agriculture, énergie, construction et centre de formation) implantées en Bretagne près de Guingamp. Créé en 2018, il entend démontrer qu'on peut vivre confortablement en respectant les limites planétaires et forme ses clients aux méthodes permettant d'y parvenir. Kerlotec emploie 9 personnes.



Goodwill-management est un cabinet de conseil en stratégie soutenable créée en 2003. Partie intégrante du pôle RSE de Baker Tilly (entreprise de conseil, d'audit, d'expertise comptable et sociale), Goodwill-management assure le conseil en durabilité. Implantée à Paris, Nantes et Lyon, l'entreprise compte à ce jour une cinquantaine de collaborateurs.



L'Agence LUCIE est une entreprise de labellisation RSE créée en 2009. Elle propose notamment le label Lucie 26000, le Label LUCIE ESG (évaluation de maturité RSE structurée selon la norme CSRD) et le label LUCIE Planète pour les entreprises engagées dans une trajectoire de respect des limites planétaires. La communauté LUCIE compte 1400 entreprises en France et en Europe. L'Agence emploie 20 personnes localisées à Paris.

Les auteurs

Capucine Barrier, Consultante chez Goodwill-management
Wadie El Awad, Directeur du bureau de Nantes de Goodwill-management
Simon Deltour, Responsable mesure d'impact et Energie chez Kerlotec
Alan Fustec, Fondateur de Goodwill-management, co-fondateur de l'Agence Lucie et de Kerlotec.
Antoine Payot, Chef de projet chez Goodwill-management

Agathe Percheron, Consultante chez Goodwill-management
Tiphaine Sargentini, Manager chez Goodwill-management
Philippe Vachet, Directeur Général de l'Agence Lucie